

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1132

15 avril 2016

### SOMMAIRE

Affretement Transports Services S.à r.l. ....	54291	N1ghtfor S.à r.l. ....	54321
AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l. ....	54290	NIP S.à r.l. ....	54329
AviaRent S.C.A. SICAV-FIS .....	54293	Nova Brands S.A. ....	54296
AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	54294	NRF Management Company S.à r.l. ....	54296
Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l. .....	54294	NS Trans S.à r.l. ....	54324
Bred Ymer Branding .....	54294	Ontec Investment S.A. ....	54331
Brunn S.A. ....	54297	P&I I Holding S.à r.l. ....	54296
Cadre Invest .....	54292	Ribera S.A. ....	54295
Café « La Cheminée » S.à r.l. ....	54297	Ryhove Spirit Sàrl .....	54314
CARNEGIE Fonder Portfolio II .....	54335	Silverlands (SA) Plantations .....	54326
Conservatrix Groep S.à r.l. ....	54301	Société Emme.CI. S.A. ....	54321
DLX Capital S.à r.l. ....	54296	Sul Bosco SCI, .....	54298
Exair S.à r.l. ....	54290	Torkan S.à r.l. ....	54292
HRB Global Holdings S.à r.l. ....	54295	Ubiquitech S.A. ....	54290
International Railroad Holding S.à r.l. ....	54295	UCXA Management S.A. ....	54290
Jaminska S.A. ....	54317	UMD United Medical Divisions SARL .....	54291
Klerismo S.à r.l. ....	54298	Urania Finance S.A. ....	54292
Lexan Trade S.A. ....	54295	VEDF (Luxembourg) Holding 2 S.à r.l. ....	54291
Luxor Audit S.à r.l. ....	54294	VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l. ....	54291
Mohawk Capital Luxembourg S.A. ....	54293	Vidoc S.A. ....	54293
MPL Management Holdings S. à r.l. ....	54317	Wandsworth S.A. ....	54297
MSEOF Montparnasse S.à r.l. ....	54333	WIHSA Holdings S.A. ....	54293
		Woolpas S.A. ....	54297

**Exair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 116.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058004/10.

(160018261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Ubiquitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.902.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 23 décembre 2015 que la société OCS, Optimum Corporate Services S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.774, ayant son siège social 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, en tant qu'Agent Dépositaire de la Société, en respect de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060088/17.

(160020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**UCXA Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016060089/11.

(160020544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 212.002.306,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Il résulte d'une convention d'achat d'actions datée du 23 décembre 2015 que les 31.566 parts sociales détenues par AmTrust Holdings Luxembourg, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, ont été rachetées par Omah S.A., une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B202262.

L'associé unique de la Société est désormais:

Omah S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060168/16.

(160020867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**VEDF (Luxembourg) Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.195.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016:

- Madame Claire Treacy a démissionné de son poste de gérant de classe B.
- Monsieur Neil Robertson, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016060103/17.

(160020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.585.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016:

- Madame Claire Treacy a démissionné de son poste de gérant de classe B.
- Monsieur Neil Robertson, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016060104/17.

(160020152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**UMD United Medical Divisions SARL, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.341.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060091/10.

(160021463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**Affretement Transports Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 153.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016060186/10.

(160021091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**Torkan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 182.578.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 27 janvier 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Les gérants de la société sont désormais domiciliés au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

\* Madame Alba RIVOLTA, gérant;

\* Monsieur Cristian CORDELLA, gérant.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016060059/17.

(160020696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.571.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

\* Monsieur Sjors van der Meer;

\* Monsieur Fabrice Rota; et

\* Monsieur Andrea Agostino Maria Bergalio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Janvier 2016.

*Pour la Société*

Fabrice Rota

*Administrateur*

Référence de publication: 2016060086/23.

(160020081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Cadre Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 112.460.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016060275/14.

(160021419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Vidoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.687.

—  
*Version rectifiée*  
*Remplacement dépôt L150238592 du 29/12/2015*

Les statuts coordonnés au 17/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2016.

Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2016060110/14.

(160020488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 82.572.

—  
EXTRAIT

Monsieur Kenneth W. McCarter a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 8 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WIHSA HOLDINGS S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2016060121/13.

(160020322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AviaRent S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 148.416.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016060181/11.

(160022338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Mohawk Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 198.756.

—  
*Rectificatif concernant le dépôt n°L160026744 du 12/02/2016.*

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:*

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016065378/16.

(160027504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 202.010.

Les statuts coordonnés au 07/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.  
Me Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2016060227/12.

(160021480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Bred Ymer Branding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016060244/14.

(160021332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 145.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016060217/14.

(160021420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Luxor Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 68.256.

Les associés de la Société en date du 31 décembre 2015 sont:

- Monsieur Bertrand WEISS à hauteur de 8 parts sociales
- Monsieur Olivier KUCHLY à hauteur de 51 parts sociales
- La société Luxor Management S.à r.l. à hauteur de 41 parts sociales

Pour extrait conforme  
La Société

Référence de publication: 2016065361/14.

(160026732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**HRB Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 7.150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.974.

En date du 23 novembre 2015, l'associé unique HRB US International Holdings LP, avec siège social au One H&R Block Way, 64105 Kansas City, Missouri, États-Unis, a cédé la totalité de ses 715.000 parts sociales à Blue Acre SCS, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Blue Acre SCS, précité, avec 715.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065274/14.

(160027244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**International Railroad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.709.

Die außerordentliche Sitzung der Gesellschaftsversammlung der Gesellschaft International Railroad Holding S.à r.l., 16, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter der Nummer B 186.709, bestimmt, dass der alleinige Verwalter und Geschäftsführer Herr Michael ELICKER, beruflich wohnhaft in L-1930 Luxembourg, 16, Avenue de la Liberté, mit sofortiger Wirkung abberufen wird, und Herr Helmut GIESELER, wohnhaft in D-88281 Schlier, 1, Holunderweg, zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt wird.

Luxembourg, den 08.12.2015.

Helmut Gieseler.

Référence de publication: 2016065286/14.

(160027716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Lexan Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 103.876.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date 11 février 2016 note le transfert de siège du Commissaires aux comptes:

- la société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège au 12, Rue du Cimetière L - 8413 STEINFORT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 49961

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065346/12.

(160026883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Ribera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.696.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2016*

- En date du 8 février 2016, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-comptable, demeurant 1, am Bongert, L-1270, Luxembourg, en tant que dépositaire sur base de l'Art 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Luxembourg, le 08 Février 2016.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2016065527/14.

(160026830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Nova Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 75.935.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2015*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateurs de Monsieur Romain THILLENS (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Roger KHOURI MELKI et de Monsieur Jean-Pierre GRENIER DE CARDENAL, ainsi que le mandat du Commissaire Fiduciaire Glacis S.à.r.l. pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOVA BRANDS S.A.*

Référence de publication: 2016065423/15.

(160027771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.489.

En date du 24 novembre 2015, l'adresse professionnelle de M. Manuel Hauser a changé de 2, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut au Luxembourg à 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065428/10.

(160026758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**P&I I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.126.928,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 181.415.

**EXTRAIT**

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016065454/13.

(160027067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**DLX Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 157.795.

**EXTRAIT**

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés de la société en date du 9 février 2016:

1. M. James Shaw a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 février 2016.
2. M. Scott J. Robinson, née le 29 Novembre 1966, en Virginie, Minnesota, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 1400 West 94<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55431, États-Unis d'Amérique, a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 février 2016, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065158/16.

(160026932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---



**Wandsworth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.781.

## EXTRAIT

Suivant contrat de dépositaire signé en date du 16 juillet 2015, est nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

En outre, depuis le 26 octobre 2015, la Société RSM FHG & Associés a changé sa dénomination sociale de RSM FHG & Associés en RSM Tax & Accounting Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2016.

*Pour WANDSWORTH S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2016065642/17.

(160026776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Woolpas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.594.

*Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2016*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

WOOLPAS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016065651/14.

(160027722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Brunn S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 48.166.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Brunn S.A.

Geert DIRKX

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2016075721/13.

(160040714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Café « La Cheminée » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.844.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075748/10.

(160040792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Sul Bosco SCI., Société Civile.**

Siège social: L-2666 Luxembourg, 2, rue Emile Verhaeren.

R.C.S. Luxembourg E 2.835.

—  
DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 décembre 2014*

L'Assemblée Générale constate que la société n'a plus d'activité depuis 2005, qu'elle n'a plus d'actifs et qu'elle n'a pas de dette envers des tiers.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de dissoudre la société avec effet immédiat.

A défaut d'actifs, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque consignation. Les documents sociaux resteront sous la garde du gérant-associé, Monsieur Dionisio SICOLI, demeurant au 21, rue Emile Mayrich, L-4240 Esch-sur-Alzette, pendant le délai légal.

Signature.

Référence de publication: 2016065596/16.

(160026844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Klerismo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8824 Perle, 12, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 203.376.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Animalboost Sprl, une société de droit belge, établie et ayant son siège social au 23, rue de la Reffe, B-4920 Aywaille, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.979.751, ici représentée par son gérant unique Monsieur Richard CULOT, pensionné, né le 15 décembre 1945 à Ans, Belgique, demeurant au 23, rue de la Reffe, B-4920 Aywaille (Remouchamps), Belgique, et

2. Monsieur Lionel CULOT, salarié, né le 11 août 1972 à Chênée, Belgique, demeurant à 57, avenue de la Gare, B-6840 Neufchateau, Belgique.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations et activités directement ou indirectement liées à des prestations de consultance, de formation et de service informatique auprès de personnes et d'entreprises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de matériel informatique, de logiciels se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, la gestion et l'organisation de centres informatiques, l'archivage électronique et informatique.

La société a également pour objet la gestion et conseil pour entreprises, la recherche, le développement et la commercialisation de technologies nouvelles, l'importation de biens d'équipements, cadeaux, objets d'art divers ainsi que leur transformation ou restauration. La gestion des technologies informatiques médicales.

La société a également pour objet la commercialisation de compléments alimentaires pour animaux, achat, production et vente de plantes et produits en rapport avec cet objet.

La société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), brevets d'inventions, marques de fabrique ou de commerce et noms de domaine.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La Société est constituée sous la dénomination de Klerismo S. à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

## **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

##### *Souscription - libération*

Les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) ont été souscrites comme suit:

Animalboost Sprl, prénommée: .....	40 parts sociales
Monsieur Lionel CULOT, prénommé: .....	<u>60 parts sociales</u>
Total: .....	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

##### *Décisions des associés*

- 1) La société est administrée par un gérant unique nommé pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Richard CULOT, pensionné, né le 15 décembre 1945 à Ans, Belgique, demeurant au 23, rue de la Reffe, B-4920 Aywaille (Remouchamps), Belgique.
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-8824 Perle, 12, rue Neuve.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. culot, L. Culot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1572. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058109/142.

(160018413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Conservatrix Groep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 203.380.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,  
Before Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Stichting Administratiekantoor Aandelen Conservatrix Exploitatiemaatschappij B.V. a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Baarn (The Netherlands), registered with the Chamber of Commerce («Kamer van Koophandel») under the following number 32078582,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal, which will, after signing “ne varietur” by the aforementioned proxy-holder, remain attached to the present deed and filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has exposed to the undersigned notary as follows:

1. Conservatrix Groep BV, a société à responsabilité limitée incorporated under Dutch law, having its registered office at Baarn (The Netherlands), registered with the Chamber of Commerce under the number 31036389 (the "Company");

2. the share capital of the Company is set at eighteen thousand five hundred and fourteen Euros (EUR 18,514.-) represented by eighteen thousand five hundred fourteen (18,514) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. the eighteen thousand five hundred fourteen (18,514) shares of the Company are all owned by the appearing Stichting Administratiekantoor Aandelen Conservatrix Exploitatiemaatschappij B.V, pre-named and represented as above (the "Sole Shareholder");

4. following a notarial deed (the “Dutch Deed”) pursuant the notary Janbert HEEMSTRA residing at Leiden with address at Hoge Rijndijk 306, 2314 AM Leiden (the Netherlands) dated December 30<sup>th</sup>, 2015, the Sole Shareholder has decided to (i) transfer the registered office, principal place of business and headquarters of the Company from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg and then (ii) transforming the Company and to adopt the form of a limited liability company with effect from the date of this meeting, without the Company being dissolved but on the contrary with continuity of his legal status;

5. that the following document, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it:

- a legal opinion issued by Me Steef BARTMAN, lawyer at “Bartman Company Law”, having its registered office at Donkervlietse Binnenweg 11, 1396 LN Baambrugge (The Netherlands) dated December 9<sup>th</sup>, 2015, from which it follows that:

\* the Company is authorized, according to the laws of The Netherlands, to continue carrying out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg; and

\* any such transfer shall not entail the dissolution or the liquidation of the Company.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1. Ratification and decision to transfer the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from The Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect and without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg and in conformity with the Luxembourg laws;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the corporate denomination “CONSERVATRIX GROEP S.à r.l.” and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

3. Amendment of the corporate object of the Company which shall be read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of

participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Luxembourg currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”;

4. Adoption by the Company of unlimited duration and calendar financial year (January 1 to December 31);

5. Approval of the financial statements of the Company as of September 30<sup>th</sup>, 2015 and determination of the share capital of the Company;

6. Full restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to, among others, the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended;

7. Recognition of the following transitional provision: The first financial year (started on January 1<sup>st</sup>, 2015 under the laws of the Netherlands, will end after continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg on December 31<sup>st</sup>, 2015;

8. Acknowledgement of the resignation of the managers of the Company;

9. Appointments of new managers of the Company and determination of their powers as well as the terms of their mandates;

10. Establishment of the registered office of the Company at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

11. Authorization granted;

12. Approval of the opening's financial situation of the Company henceforth of Luxembourg and recognition of ownership of the assets and liabilities of the Company following the transfer of the registered office to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

13. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder DECIDES to ratify the resolutions taken in the Netherlands as of December 30<sup>th</sup>, 2015 concerning the transfer of the registered office of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, without breaking the legal personality of the Company, without creating a new moral being legal, with effect as of December 30<sup>th</sup>, 2015 (the “Effective Date”) and without prior dissolution of the Company but with continuation of the legal entity of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg and in conformity with the Luxembourg laws.

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that the Company will cease to exist in The Netherlands and will continue its activities in the Grand-Duchy of Luxembourg. It will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended.



The Company shall, with effect as of the Effective Date, be deregistered at the register of companies at the Chamber of Commerce (“Kamer van Koophandel”) and be registered at the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the corporate denomination “CONSERVATRIX GROEP S.à r.l.” and RESOLVES to accept the Luxembourg nationality of the Company with immediate effect arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Luxembourg currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”;

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder also DECIDES:

- a) to adopt the Company for an unlimited period; and
- b) to adopt a financial year beginning on January 1<sup>st</sup> and ending December 31<sup>st</sup> of each year.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the financial statements (the “Financial Statements”) of the Company as of September 30<sup>th</sup>, 2015, reflecting the financial situation of the Company before the transfer from Baarn (The Netherlands) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder NOTES that it results from these financial statements, based on generally accepted accountancy principles, that the net asset value of the Company amounts to at least EUR 18,242,000.- (eighteen million two hundred forty-two thousand Euros).

The Sole Shareholder STATES that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Said Financial Statements and the Declaration, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, so that the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

**“Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby continued a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of CONSERVATRIX GROEP S.à r.l. (hereinafter the «Company»)

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Luxembourg currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



## Title II. Capital Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 18,514.- (eighteen thousand five hundred and fourteen Euros) represented by 18,514 (eighteen thousand five hundred and fourteen) corporate units with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

**Art. 6. Increase - Decrease of the Share Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or decreased by decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

**Art. 7. Redemption of corporate units.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own corporate units.

**Art. 8. Members' meeting.** Any validly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Corporate units.** Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of corporate units in existence.

**Art. 10. Sole member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Transfer of corporate units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 12. Death - Suspension - Bankruptcy.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 13. Creditors - Legal successors.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

## Title III. Administration

**Art. 14. Number - Appointment - Removal.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 15. Organisation.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

On an exceptional basis, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 16. Minutes.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 17. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 18. Signatory Powers.** The Company is managed by a board consisting of one or more managers A and one or more managers B, who are appointed by the General Meeting. The manager (s) A and the manager (s) B jointly form the Board. The Board meets in Luxembourg. Where these articles of association refer to manager and managers, this includes the managers A and the managers B jointly, unless the contrary is expressly clear.

**Art. 19. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 20. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 21. Annual accounts.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 22. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder NOTES the first financial year (started on January 1<sup>st</sup>, 2015 under the rule of the law of The Netherlands), will end after continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, on December 31<sup>st</sup>, 2015.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of the current managers of the Company.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint, with immediate effect, the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

1. Mr. Claude ZIMMER, lawyer, with professional address at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel as Manager A;
2. Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, manager, with professional address at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg as Manager A;
3. Mr. John Ewout HENNY, manager, residing at P.O. box 6, 3740AA Baarn (Netherlands) as Manager B;
4. Mr. Boudewijn HENNY, manager, residing at Ooievaardsdreef 12, B-2900 Schoten (Belgium) as manager B.

The Company will be bound and represented towards third parties by the joint signature of any Manager A and any Manager B, or the sole manager, in the case of a single manager,

*Tenth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office of the Company at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Eleventh resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to authorize LuxGlobal Trust Services S.A. having its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149.355) to register the conversion of the Company with all relevant authorities and furthermore to do anything that they deem necessary in conjunction with the foregoing, in any of the relevant jurisdictions in order to formalise the intended conversion resolutions, as well as to appear before any public authority in order to develop the necessary acts connected to or required for the deregistration and registration of the Company with any and all registries and authorities of whichever nature, whether in The Netherlands and/or Luxembourg, to sign as many private or public documents could be required to this end, and to grant whichever proxies or powers of attorney, and resolves to authorize the aforementioned individuals to enter into any agreement connected to or required for the deregistration, registration and operation of the Company in Luxembourg.

*Twelfth resolution*

The financial situation of opening of the Company henceforth of Luxembourg, showing all assets and all balance sheet items of the Company, as determined on the date of September 30<sup>th</sup>, 2015 is approved and it is found that all assets and liabilities of the Company previously under Dutch nationality, all included and nothing excepted, remain in full ownership of the Luxembourg company which continues to own all the assets and to assume all liabilities and commitments the Company previously governed by Dutch laws.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the notary the present deed.

**Follows the French version of the above text:**

L'an deux mille quinze, le trente décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Stichting Administratiekantoor Aandelen Conservatrix Exploitatiemaatschappij B.V. une fondation constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Baarn (Pays-Bas), enregistrée auprès de la Chambre de Commerce («Kamer van Koophandel») sous le numéro suivant 32078582,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. Conservatrix Groep BV, une société à responsabilité constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Baarn, enregistrée à la Chambre de Commerce sous le numéro 31036389 (ci-après la "Société");

2. le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille cinq cent quatorze euros (18.514,- EUR) représenté dix-huit mille cinq cent quatorze (18.514) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3. les dix-huit mille cinq cent quatorze (18.514) parts sociales de la Société sont toutes détenues par la comparante Stichting Administratiekantoor Aandelen Conservatrix Exploitiemaatschappij B.V, prénommée et représentée comme ci-avant («l'Associé Unique»);

4. suivant un acte notarié («l'Acte Néerlandais») reçu par le notaire Janbert HEEMSTRA de résidence à Leiden avec adresse à Hoge Rijndijk 306, 2314 AM Leiden (Pays-Bas) en date du 30 décembre 2015, l'Associé Unique a décidé de (i) transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg et ensuite (ii) de transformer la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée avec effet à la date de la présente assemblée, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec continuité de sa personnalité juridique.

5. que le document suivant, signé "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui:

- un avis juridique émis par Me Steef BARTMAN, avocat chez "Bartman Company Law", ayant son siège social à Donkervlietse Binnenweg 11, 1396 LN Baambrugge (Pays-Bas) en date du 9 décembre 2015, dont il résulte ce qui suit:

\* la Société est autorisée, d'après les lois des Pays-Bas, à continuer l'exercice de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg; et

\* qu'un tel transfert n'entraîne ni la dissolution, ni la mise en liquidation de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Ratification des Résolutions et décision du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat et sans dissolution préalable de la Société, mais avec continuation de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec les lois luxembourgeoises;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale CONSERVATRIX GROEP S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée;

3. Modification de l'objet social de la Société, qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe

qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou luxembourgeoise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.»

4. Adoption par la Société d'une durée illimitée et de l'exercice social calendaire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés en date du 30 septembre 2015 et détermination du capital social de la Société;

6. Refonte totale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, suite au fait que la Société devienne une société régie par les lois Luxembourgeoises, entre autres, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

7. Constatation de la disposition transitoire suivante: Le premier exercice social (commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sous la loi des Pays-Bas, se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

8. Constatation de la démission des gérants de la Société;

9. Nominations des nouveaux gérants de la Société et détermination de leurs pouvoirs ainsi que la durée de leurs mandats;

10. Etablissement du siège social de la Société au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

11. Autorisation accordée.

12. Approbation de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise et constatation de la propriété des actifs et passifs de la Société suite au transfert de siège social vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

13. Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de ratifier les Résolutions prises aux Pays-Bas en date du 30 décembre 2015 concernant le transfert du siège social de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral, avec effet au 30 décembre 2015 (ci-après la "Date d'Effet") et sans dissolution préalable de la Société mais avec continuation de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec les lois luxembourgeoises.

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique CONSTATE que la Société cessera d'exister aux Pays-Bas et continuera ses activités au Grand-Duché de Luxembourg. Elle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société devra, avec effet à la Date d'Effet, être désinscrite du registre des sociétés au Chambre de Commerce («Kamer van Koophandel») et être inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale «CONSERVATRIX GROEP S.à r.l.» et DECIDE d'accepter avec effet immédiat la nationalité luxembourgeoise de la Société résultant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance



éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou luxembourgeoise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE également:

- a) d'adopter pour la Société une durée illimitée; et
- b) d'adopter une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les états financiers (les «Etats Financiers») de la Société arrêtés en date du 30 septembre 2015, reflétant la situation financière de la Société avant le transfert de Baarn (Pays-Bas) vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Unique REMARQUE qu'il résulte de ces états financiers, basés sur des principes comptables généralement reconnus, que la valeur de l'actif net de la Société s'élève à au moins 18.242.000,- EUR (dix-huit millions deux cent quarante-deux mille euros).

Ensuite, l'Associé Unique DECLARE que tous les actifs et les dettes de la Société, sans limitation, resteront dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue à posséder tous ses actifs et continue d'être tenue par toutes ses dettes et engagements.

Lesdits Etats Financiers et la Déclaration, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte et seront déposés au même moment auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique DECIDE de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de CONSERVATRIX GROEP S.à r.l. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg en vertu d'une résolution du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités habituelles au siège social de la Société ou la communication de ce siège avec les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou luxembourgeoise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 18.514,- EUR (dix-huit mille cinq cent quatorze euros) représenté par 18.514 (dix-huit mille cinq cent quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

**Art. 6. Augmentation ou Réduction de capital social.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Assemblées générales.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 9. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Transfert de parts sociales.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 12. Décès - Interdiction - Faillite.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 13. Créancier - Ayant droit - Héritiers.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Gérance

**Art. 14. Nombre - Désignation - Révocation.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 1 (un) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins 1 (un) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 15. Organisation.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 16. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.



**Art. 17. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 18. Pouvoirs de signature.** La Société est administrée par un conseil de gérance se composant d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B, qui sont nommés par l'Assemblée Générale. Le(s) gérant (s) A et le(s) gérant (s) B forment ensemble le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit au Luxembourg. Sauf preuve expresse du contraire, lorsqu'il est question dans les présents statuts d'un gérant et de gérants, on entend par-là les gérants A et les gérants B conjointement.

**Art. 19. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 21. Comptes annuels.** A la fin de chaque exercice, le Conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 23. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

##### *Septième résolution*

L'Associé Unique CONSTATE que le premier exercice social (commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sous l'empire de la législation néerlandaise (Pays-Bas)), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

##### *Huitième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de constater et d'accepter, avec effet immédiat, la démission des gérants actuels de la Société.

##### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel Luxembourg en tant que gérant A;
2. Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel en tant que gérant A;
3. Monsieur John Ewout HENNY, gérant de société, demeurant à P.O. box 6, 3740AA Baarn (Pays-Bas) en tant que gérant B

4. Monsieur Boudewijn HENNY, gérant de société, demeurant à Ooievaarsdreef 12, B-2900 Schoten (Belgique) en tant que gérant B.

La Société sera valablement engagée et représentée vis-à-vis des tierces par la signature du gérant, dans le cas d'un gérant unique, et par la signature conjointe de chacun d'un gérant A et d'un gérant B, dans le cas de pluralité de gérants.

*Dixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'établir le siège social de la Société au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Onzième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'autoriser LuxGlobal Trust Services S.A., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149.355) à enregistrer la conversion de la Société auprès de toutes les autorités concernées et en outre d'effectuer toutes les démarches qu'il estime nécessaire en relation avec cette conversion, dans toute juridiction concernée dans le but de formaliser les résolutions de conversion projetées, ainsi que de se présenter devant toute autorité publique dans le but de développer les actes nécessaires en relation avec ou nécessaires à la radiation et enregistrement de la Société auprès de tous registres et autorités de quelque nature que ce soit, que ce soit aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, à signer tous documents publics ou privés nécessaires à ces fins, et de donner toutes procurations ou pouvoirs, et décide d'autoriser les individus susmentionnés à contracter tout engagement en connexion ou nécessaire à la radiation, enregistrement et opération de la Société à Luxembourg.

*Douzième résolution*

La situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société, tel qu'établi à la date du 30 septembre 2015 est approuvée et il est constaté que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant sous la nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant régie par les lois des Pays-Bas.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait ayant été faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22793. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. RODENBOUR.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057973/749.

(160018437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Ryhove Spirit Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 78, avenue du dix septembre.

R.C.S. Luxembourg B 203.329.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Monique Verbruggen, indépendante, née le 23 janvier 1954 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 78, Avenue du dix septembre, L-2550 Luxembourg,

2. Monsieur Roger de la Kethulle de Ryhove, consultant, né le 25 octobre 1949 à Oudenburg (Belgique), demeurant au 78, Avenue du dix septembre, L-2550 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “RYHOVE SPIRIT SARL”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'activité de consultance et de conseil dans le domaine de l'aluminium et toutes prestations de services y relatives.

La Société peut exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La Société pourra également acheter et vendre, pour son propre compte, tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Madame Monique Verbruggen, prénommée: soixante-deux (62) parts sociales numérotées de 1 à 62,
2. Monsieur Roger de la Kethulle de Ryhove, prénommé: soixante-deux (62) parts sociales numérotées de 63 à 124.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les prédicts souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

#### *Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 78, Avenue du dix septembre,
2. Monsieur Roger de la Kethulle de Ryhove, consultant, né le 25 octobre 1949 à Oudenburg (Belgique), demeurant au 78, Avenue du dix septembre, L-2550 Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Remarque*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. VERBRUGGEN, R. DE LA KETHULLE DE RYHOVE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 janvier 2016. 2LAC/2016/1103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057675/134.

(160017429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Jaminska S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 101.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016064550/14.

(160026238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

**MPL Management Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 306.220,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.958.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MPL Management Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.958, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1385 on 30 May 2015. The articles of incorporation have been modified for the last time on 5 May 2015 before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose deed was published in the Mémorial C n° 1833 on 23 July 2015.

The meeting is presided by Maître Yves Elvinger, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Maître Julia Selyanskaya, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau is thus constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

### Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of two hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) to three hundred and six thousand two hundred and twenty Euro (EUR 306,220) by the issue of five hundred and sixty-one (561) new shares with nominal value of twenty Euro (EUR 20) each (the “New Shares”) for a total subscription price of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) (the “Subscription Price”), subscription to the New Shares by certain shareholders and new investors (the “Subscribing Shareholders”); payment of the Subscription Price by the Subscribing Shareholders by way of a contribution in cash; allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of eleven thousand two hundred and twenty Euro (EUR 11,220) to the share capital and an aggregate amount of five hundred and eighty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 588,780) to the freely distributable share premium account of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of contribution in cash in EUR
Joaquin Bacardi . . . . .	420	450,000
David Witzer . . . . .	47	50,000
Steven Diao . . . . .	47	50,000
Brandon Lin . . . . .	47	50,000
Total . . . . .	561	EUR 600,000 of which EUR 588,780 to be allocated to the share premium account of the Company

2. To amend and restate article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred and six thousand two hundred and twenty Euro (EUR 306,220) divided into fifteen thousand three hundred and eleven (15,311) shares, with a nominal value of twenty Euro (EUR 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase or its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

After consideration of the Agenda the Meeting took the following resolution:

#### First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of two hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) to three hundred and six thousand two hundred and twenty Euro (EUR 306,220) by the issue of five hundred and sixty-one (561) new shares with nominal value of twenty Euro (EUR 20) each (the “New Shares”) for a total subscription price of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) (the “Subscription Price”) paid by:

- Joaquin Bacardi, born on 4 October 1965, in Santurce, Puerto Rico;
- David Witzer, born on 12 January 1966, in London;
- Steven Diao, born on 13 July 1961, in New York, USA; and
- Brandon Lin, born on 28 June 1971, in Fujian, China

(together referred to as the “Subscribing Shareholders”), here represented by Maître Yves Elvinger, prenamed, by virtue of proxies given, as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of contribution in cash in EUR
Joaquin Bacardi . . . . .	420	450,000
David Witzer . . . . .	47	50,000
Steven Diao . . . . .	47	50,000
Brandon Lin . . . . .	47	50,000
Total . . . . .	561	EUR 600,000 of which EUR 588,780 to be allocated to the share premium account of the Company

The proxies after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

The amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of eleven thousand two hundred and twenty Euro (EUR 11,220) to the share capital and an aggregate amount of



five hundred and eighty eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 588,780) to the freely distributable share premium account of the Company.

As a consequence, the Meeting acknowledge that the Subscribing Shareholders shall take part to the vote of the remaining items on the agenda.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company in order to increase the capital which should read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred and six thousand two hundred and twenty Euro (EUR 306,220) divided into fifteen thousand three hundred and eleven (15,311) shares, with a nominal value of twenty Euro (EUR 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase or its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,800,-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de MPL Management Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.958, constituée en date du 27 mars 2015 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1385 du 30 mai 2015. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 Mai 2015 depuis la date de constitution, dont acte a été passé devant le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et dont la publication a été faite au numéro 1833 du Mémorial C en date du 23 Juillet 2015.

L'assemblée est présidée par Me Yves Elvinger, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Me Julia Selyanskaya, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.) Il apparaît sur cette liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) à trois cent six mille deux cent vingt euros (306.220 EUR) par l'émission de cinq cent soixante et une (561) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de six cent mille euros (600.000 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par certains actionnaires et par de nouveaux investisseurs (les «Associés Souscripteurs»); paiement du Prix de Souscription par les Associés Souscripteurs par apport en numéraire; attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de onze mille deux cent vingt euros (11.220 EUR) au capital social et un montant total de cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt euros (588.780 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de l'apport en numéraire en EUR
Joaquin Bacardi . . . . .	420	450.000
David Witzer . . . . .	47	50.000
Steven Diao . . . . .	47	50.000
Brandon Lin . . . . .	47	50.000
Total . . . . .	561	600.000 EUR dont 588.780 EUR devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société.

2. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital social de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent six mille deux cent vingt euros (306.220 EUR) divisé en quinze mille trois cent onze parts sociales (15.311) d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après considération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) à trois cent six mille deux cent vingt euros (306.220 EUR) par l'émission de cinq cent soixante et une (561) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de six cent mille euros (600.000 EUR) payé par:

- Joaquin Bacardi, né le 4 octobre 1965, à Santurce, Puerto Rico;
- David Witzer, né le 12 Janvier 1966, à Londres, Royaume-Uni;
- Steven Diao, né le 13 juillet 1961, à New York, USA; et
- Brandon Lin, né le 28 juin 1971, à Fuj Ian, China

(ci-après les "Associés Souscripteurs"), tous ici représentés par Maître Yves Elvinger, prénommé, en vertu de procurations lui délivrées, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de l'apport en numéraire en EUR
Joaquin Bacardi . . . . .	420	450.000
David Witzer . . . . .	47	50.000
Steven Diao . . . . .	47	50.000
Brandon Lin . . . . .	47	50.000
Total . . . . .	561	600.000 EUR dont 588.780 EUR devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de six cent mille Euros (EUR 600.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de onze mille deux cent vingt euros (11.220 EUR) au capital social et un montant total de cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt euros (588.780 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée reconnaît que les Associés Souscripteurs peuvent prendre part au vote des points restant à l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société afin qu'il se lise comme suit:



« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent six mille deux cent vingt euros (306.220 EUR) divisé en quinze mille trois cent onze parts sociales (15.311) d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement EUR 2.800,-

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent document.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, qui ont requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Y. ELVINGER, J. SELYANSKAYA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/47. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057583/214.

(160017265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

#### **Société Emme.CI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.815.

#### *Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2016*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

SOCIETE EMME.CI. S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016065581/14.

(160026933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

#### **Nightfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.012,50.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.255.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eight of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Worldstone Ventures S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B183.128,

here duly represented by Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., a company established under the laws of Belgium, whose registered office is at 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, registered with the "Moniteur Belge" under the number 0895.163.114, itself duly represented by its managing director Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, by virtue of a proxy given on October 28<sup>th</sup>, 2015.

2) Mr. Santiago Malter-Terrada, born in Uccle (Belgium) on April 5, 1990, residing at Place Van Meyel, 12, B-1040 Brussels, here duly represented by Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., a company esta-

published under laws of Belgium, whose registered office is at 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, registered with the “Moniteur Belge” under number 0895.163.114, itself duly represented by its managing director Mr Pierfrancesco POZZI ROCCO, residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, by virtue of a proxy given on October 2015.

Which Proxies, after signature “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That “Nightfor S. à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register under number B 189255, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 24<sup>th</sup>, 2014 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2783 dated on October 7<sup>th</sup>, 2014. The Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 26<sup>th</sup>, 2014 and published in the Memorial C, number 3011 dated October 18<sup>th</sup>, 2014 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 29<sup>th</sup>, 2015 and published in the Memorial C, number 1995 dated August 6<sup>th</sup>, 2015

- That the share capital of the Company amounts to one hundred thousand twelve euros and fifty cents (EUR 100,012.50.-), represented by five thousand three hundred and thirty four (5,334) shares with a nominal value of eighteen euros seventy five cents (18,75.- EUR) each;

- That the appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the registered office of the Company to L-1150 Luxembourg, 291, Route d’Arlon;
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Appointment of the Company “Worldstone Ventures IM”, a private limited company (“Société Privée à Responsabilité Limitée”), whose registered office is Avenue Louise, 489, B-1050 Brussels, in the process of registration with the “Moniteur Belge”, as new manager of the Company.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken.

#### *First resolution*

The Shareholders decide to transfer the registered office of the Company from L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch to L-1150 Luxembourg, 291 Route d’Arlon.

#### *Second resolution*

The Shareholders decide to subsequently amend the paragraph 1 of article 2 of the he Articles of Incorporation of the Company as follows:

#### **“ 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg”

#### *Third resolution*

The shareholders decide to appoint a new Manager for an undetermined period, “Worldstone Ventures IM”, a private limited company (“Société Privée à Responsabilité Limitée”), whose registered office is Avenue Louise, 489, B-1050 Brussels, in the process of registration with the “Moniteur Belge”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Worldstone Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B183128, ici dûment représentée par Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 489 Avenue Louise, B- 1050 Brussels, immatriculée auprès du «Moniteur Belge» sous le numéro 0895.163.114, elle-même dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, demeurant au 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St.Genève, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2015.

2) Mr Santiago Malter-Terrada, né à Uccle (Belgique), le 05 Avril 1990, résidant au 12, Place Van Meyel, B-1040 Bruxelles, ici dûment représentée par Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, immatriculée auprès du «Moniteur Belge» sous le numéro 0895.163.114, elle-même dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, demeurant au 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St.Genève, en vertu d'une procuration donnée en Octobre 2015.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Nlightfor S. à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189255, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2783 du 7 octobre 2014. Les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 août 2014, publié au mémorial C, numéro 3011 du 18 octobre 2014 et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 mai 2015 publié au mémorial C, numéro 1995 du 6 août 2015.

- Que le capital social de la Société s'élève à cent mille douze euros et cinquante cents (EUR 100.012,50,-), représenté par cinq mille trois cent trente-quatre (5.334) parts sociales d'une valeur nominale de dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 18,75,-) chacune;

- Que les comparants sont les associés actuels de la Société.

- Que les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société vers L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Nomination de "Worldstone Ventures IM", une Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B- 1050 Bruxelles, en cours d'enregistrement auprès du Moniteur Belge, comme nouveau gérant de la Société;
4. Divers.

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L- 8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch à L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

#### **« 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de nommer un nouveau gérant pour une période indéterminée, "Worldstone Ventures IM", une Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B- 1050 Bruxelles, en cours d'enregistrement auprès du Moniteur Belge.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1,200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25113. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057609/137.

(160017702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**NS Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4924 Hautcharage, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.334.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Senida SKRIJELJ, employée privée, née à Rozaje (Monténégro) le 21 septembre 1983, demeurant à L-4924 Hautcharage, 5, rue de la Gare.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "NS TRANS s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hautcharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet le transport national de terres, roches et autres déblais au sens large du terme, provenant de terrassements, au moyen de véhicules de plus ou de moins de 3,5 tonnes.

La société a également pour objet toutes formes de services et d'aide en matière d'immatriculation, d'importation, de contrôle technique et de rapatriement de véhicules.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Senida SKRIJELJ, préqualifiée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Nurdin SINANOVIC, opérateur gate, né à Kalesija (Bosnie-Herzégovine) le 20 octobre 1982, demeurant à L-4924 Hautcharage, 5, rue de la Gare est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Senida SKRIJELJ, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-4924 Hautcharage, 5, rue de la Gare.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SKRIJELJ, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057607/127.

(160017475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Silverlands (SA) Plantations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.996.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteen January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B187.859 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- that the private limited liability company..Silverlands (SA) Plantations.. (the "Company"), established and having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under the number B171.996, has been incorporated by deed of the



undersigned notary, on 4 October 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2734 on 9 November 2012;

- that the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;
- that the agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twenty million six hundred and seventy-one thousand one hundred and eighty-five US Dollars (USD 20,671,185.-) to twenty-seven million four hundred and eleven thousand one hundred and eighty-five US Dollars (USD 27,411,185.-), by the creation and the issue of six million seven hundred and forty thousand (6,740,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription and payment of all the six million seven hundred and forty thousand (6,740,000) newly issued shares by the Sole Shareholder by a contribution a kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million seven hundred and forty thousand US Dollars (USD 6,740,000) in order to increase its amount of twenty million six hundred and seventy-one thousand one hundred and eighty-five US Dollars (USD 20,671,185.-) to twenty-seven million four hundred and eleven thousand one hundred and eighty-five US Dollars (USD 27,411,185.-), by the creation and the issue of six million seven hundred and forty thousand (6,740,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

All powers are conferred to the board of managers of the Company in order to implement the necessary bookkeeping amendments pursuant to the increase of the share capital and the creation and the issue of the New Shares.

#### *Second resolution*

The New Shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of six million seven hundred and forty thousand US Dollars (USD 6,740,000) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that Silverstreet Private Equity Strategies M Soparfi holds against the Company.

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 14 January 2016, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of six million seven hundred and forty thousand US Dollars (USD 6,740,000) into capital of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 6, paragraph 1, of the articles of association in order to give it the following wording:

"**Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-seven million four hundred and eleven thousand one hundred and eighty-five US Dollars (USD 27,411,185.-) represented by twenty-seven million four hundred and eleven thousand one hundred and eighty-five (27,411,185.-) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand eight hundred Euros (EUR 3.800.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quinze janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Silverstreet Private Equity Strategies M Soparfi, une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187.859, ayant son siège social au 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et ayant un capital social de 458,816 USD,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée..Silverlands (SA) Plantations..., établie et ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171.996, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 9 novembre 2012;

- que la partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de la Société;

- que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt millions six cent soixante-et-onze mille cent quatre-vingt-cinq dollars US (20.671.185,- USD) à vingt-sept millions quatre cent onze mille cent quatre-vingt-cinq dollars US (27.411.185,- USD), par la création et l'émission de six millions sept cent quarante mille (6.740.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune.

2. Souscription et paiement des six millions sept cent quarante mille (6.740.000) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.

4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions sept cent quarante mille dollars US (6.740.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt millions six cent soixante-et-onze mille cent quatre-vingt-cinq dollars US (20.671.185,- USD) à vingt-sept millions quatre cent onze mille cent quatre-vingt-cinq dollars US (27.411.185,- USD), par la création et l'émission de six millions sept cent quarante mille (6.740.000)parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent suite à l'augmentation du capital de la Société et la création et l'émission des Nouvelles Parts.

*Deuxième résolution*

Les Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par l'Associé Unique.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de six millions sept cent quarante mille dollars US (6.740.000,- USD) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance") que Silverstreet Private Equity Strategies M Soparfi a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société en date du 14 janvier 2016, qui, après avoir été signé «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion découlant de la Créance d'un montant de six millions sept cent quarante mille dollars US (6.740.000,- USD) en capital social de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-sept millions quatre cent onze mille cent quatre-vingt-cinq dollars US (27.411.185,- USD), représenté par vingt-sept millions quatre cent onze mille cent quatre-vingt-cinq (27.411.185) de parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).



*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 janvier 2016. 2LAC/2016/1113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057682/138.

(160017463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**NIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.320.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eight of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NIP S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office at 89A, rue Pafebruch, 8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B189.255, (hereafter the "Sole Shareholder"), hereby represented by Private Equity Finance & Investment Management Company S.A. having its registered office at 489 Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium, registered with the "Moniteur Belge" under the number 0895.163.114, itself duly represented by Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, by virtue of a proxy given October 28<sup>th</sup>, 2015.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That " NIP S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L- 8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B189.320, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 24<sup>th</sup> of July 2014 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2801 dated on October 8<sup>th</sup>, 2014.

- That the share capital of the Company amounts to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each;

- That the appearing representing being the Sole shareholder of the Company declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the registered office of the Company to L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon,
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Appointment of the Company "Worldstone Ventures IM", a private limited company ("Société Privée à Responsabilité Limitée"), whose registered office is Avenue Louise, 489, B-1050 Brussels, in the process of registration with the "Moniteur Belge", as new manager of the Company.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken.

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch to L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon.

### *Second resolution*

The Sole shareholder decides to subsequently amend the paragraph 1 of article 2 of the he Articles of Incorporation of the Company as follows:

#### **“ 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg”

### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint a new Manager for an undetermined period, “Worldstone Ventures IM”, a private limited company (“Société Privée à Responsabilité Limitée”), whose registered office is Avenue Louise, 489, B-1050 Brussels, in the process of registration with the “Moniteur Belge”.

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

La société N1ghtfor S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189.255, ici représentée par Private Equity Finance & Investment Management Company S.A. ayant son siège social au 489 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, elle-même représentée par Monsieur Pierfrancesco POZZI ROC-CO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, en vertu d’une procuration donnée le 28 octobre 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que «NIP S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2801 du 08 octobre 2014.

- Que le capital social de la Société s’élève à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune;

- Que les comparants sont les associés actuels de la Société.

- Que la comparante étant l’associé unique de la Société déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l’assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société vers L-1150 Luxembourg, 291, route d’Arlon;
2. Modification subséquente de l’article 2 des statuts de la Société;
3. Nomination de “Worldstone Ventures IM”, une Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B- 1050 Bruxelles, en cours d’enregistrement auprès du Moniteur Belge, comme nouveau gérant de la Société;
4. Divers.

### *Première résolution*

L’Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de L- 8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch à L-1150 Luxembourg, 291 route d’Arlon.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**« 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer un nouveau gérant pour une période indéterminée, "Worldstone Ventures IM", une Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B- 1050 Bruxelles, en cours d'enregistrement auprès du Moniteur Belge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25114. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057603/119.

(160017705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Ontec Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.724.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty first day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GALLYFORD INVESTMENTS LTD, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Register under number 13 772 75

here represented by Mr. Raphael BENAYOUN, manager of companies, residing professionally at Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated on December 16<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy will remain annexed, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, to the present deed in order to be submitted with it to the registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of the company "ONTEC INVESTMENT S.A.", a public limited company ("société anonyme"), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 21<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 104 0 of June 2<sup>nd</sup>, 2007. The articles of incorporation have never been amended since then;

- that the capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (EUR 31.-) each, fully paid up;

- that the appearing party, prenamed, is the owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, represented as stated above, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 10<sup>th</sup>, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 10<sup>th</sup>, 2015 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

No confusion of patrimony can be made, neither with the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand ninety five EURO (1,095.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

GALLYFORD INVESTMENTS LTD, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du «BVI Register» sous le numéro 1377275,

ici représentée par Monsieur Raphaël BENAYOUN, gérant de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2015

Laquelle procuration restera annexée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, aux présentes aux fins d'être soumises aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société «ONTEC INVESTMENT S.A.», une société anonyme, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1040 du 2 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 10 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 10 décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre vingt-quinze euros (1.095,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BENAYOUN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41841. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016057625/108.

(160017781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

#### **MSEOF Montparnasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.243.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 22.707.100,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 18, 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name «MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 1.243.600,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121240, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated November 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2349, dated December 16, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg,

dated July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2314 dated September 19, 2013.

#### *Resolutions*

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 22.707.100,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 18 décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 1.243.600,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121240, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2349, en date du 16 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2314, en date du 19 septembre 2013.

#### *Résolutions*

I. L'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'associé unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour.

IV. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.



VI. L'associé unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057585/96.

(160017766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**CARNEGIE Fonder Portfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 200.418.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of CARNEGIE FONDER PORTFOLIO II (the "Company"), a Luxembourg company organised in the form of a société anonyme, qualifying as an investment fund authorised pursuant to Part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended and organised in the form of a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 200.418, incorporated by deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg on September 25, 2015, published in the Mémorial C, number 2881 of October 20, 2015.

The meeting was opened at 6.00 p.m. and was presided by Ms Aisling WHELAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (hereafter the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mr. David BARCLAY, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Iryna STOLIAROVA, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment to the second paragraph of article 7 of the Company's articles of association (the "Articles"), under the heading "Meetings" so as to be re-worded as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of the month of March at 10am local time and for the first time in 2017. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. A "bank business day" means any day where the banks are open in Luxembourg. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require".

2. Amendment to the first paragraph of article 20 of the Articles, under the heading "Fiscal Year and Financial Statements" so that it shall be re-worded as follows:

"The fiscal year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of January each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> day of December each year. The first year shall start on the day of the incorporation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> day of December 2016".

3. Extension of the duration of the directors and auditor's mandates until the issue of the annual general meeting which will be held in 2017.

II. Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by registered mail to each registered shareholder.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV. It appears from the attendance list that out of 1,007,872 outstanding shares, 1,007,872 shares are presented or represented at the present extraordinary general meeting.

V. That under article 67-1 (2) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, general meetings called to amend articles of incorporation are subject to a quorum of one half of the capital.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting resolved to amend the second paragraph of article 7 of the Company's Articles, under the heading “Meetings” so as to be re-worded as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of the month of March at 10am local time and for the first time in 2017. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. A “bank business day” means any day where the banks are open in Luxembourg. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require”.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 20 of the Articles, under the heading “Fiscal Year and Financial Statements” so that it shall be re-worded as follows:

“The fiscal year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of January each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> day of December each year. The first year shall start on the day of the incorporation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> day of December 2016”.

*Third resolution*

The general meeting resolved to extend the duration of the directors and auditor's mandates until the issue of the annual general meeting which will be held in 2017.

There being no further items on this agenda, the meeting was thereupon adjourned at 6.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English, availing of the derogation set out in article 26(2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended, whereby as the deed recording these amendments to the Articles of the Company is in English, the attachment of a translation into an official language to this deed when filed with the registration authorities does not apply.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: Whelan, Barclay, Stolarova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058531/87.

(160018785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.